

**CRITERES DE SELECTION DE L'APPEL A PROJET MEDICO-SOCIAL N°2024-01**  
**EAM psy**  
**grille de cotation des projets**

critères		cotation		coefficient de pondération	
Capacité à faire du promoteur	expérience du promoteur, connaissance du territoire et du public cible	/	4	3	12
	justification / opportunité de la demande	/	4	3	12
	délai de mise en œuvre	/	4	3	12
Qualité du projet	modalités d'évaluation du besoin de l'utilisateur	/	4	3	12
	élaboration et mise en œuvre des modalités de prise en charge (projet individualisé, adaptation des modalités d'accompagnement du public)	/	4	3	12
	organisation et fonctionnement de l'établissement	/	4	4	16
	proposition de répit et d'hébergement temporaire	/	4	4	16
	respect des exigences architecturales et ergonomiques en lien avec les spécificités des personnes accueillies	/	4	3	12
	compétences, formations et qualifications des personnels	/	4	4	16
	prise en compte des recommandations de bonnes pratiques "Accompagnement des adultes handicapés psychiques"	/	4	4	16
	modalités de mise en place des outils de la loi n°2002-2	/	4	2	8
Partenariat et ouverture	coopération avec le secteur sanitaire et médico-social	/	4	4	16
	coopération avec les autres partenaires	/	4	4	16
Cohérence financière du projet	cohérence du budget prévisionnel / respect du budget	/	4	4	16
<b>TOTAL</b>		/	60		200